

1903). Il n'y avait donc pas lieu pour M. Marchand de s'alarmer, et cependant le mal lui paraissait tellement grand qu'il ne voyait d'autre remède que dans des retranchements considérables dans les dépenses, sinon, ajoutait-il, " nous nous trouverons dans la déplorable alternative d'une banqueroute honteuse ou d'un recours à de nouveaux impôts." Puis il ajoutait : " Notre autonomie, nos institutions provinciales, notre position dans la Confédération seront gravement exposés."

" Il est donc temps, ou jamais, de suspendre nos conflits de parti, afin de combiner nos forces et nos efforts pour sauver notre Province des dangers qui la menacent."

" Ces dangers seront toujours menaçants tant que nous n'aurons pas réussi, comme je l'ai déjà dit, à réduire les dépenses de cette nature, ordinaires et extraordinaires, au niveau du revenu annuel."

" C'est cette politique qui a fait le succès d'Ontario, nous devons l'imiter."

Les suggestions du parti libéral

" Est-il trop tard ?

" Je ne le crois pas, pourvu que toutes les bonnes volontés s'y prêtent patriotiquement."

Aussi, parmi les moyens de réduire les dépenses qu'il suggérait alors à l'étude du comité qu'il proposait, étaient les suivants :

1. Des sessions bi-annuelles.
2. Réduction des dépenses pour la résidence vice royale de Spencer-Wood.
3. Réduction du nombre des députés et des ministres.
4. Réduction de l'indemnité parlementaire.

Il concluait tout cet exposé par, entre autres conclusions, les suivantes : " Notre Province est dans une condition financière anormale à laquelle il est urgent d'apporter un remède immédiat."

" Pour cela, il faut qu'avant tout, nos dépenses de toute nature soient réduites, au point de convertir nos déficits annuels en surplus permanents, qui fourniront les moyens d'amortir graduellement et sûrement notre passif, sans maintenir les impôts auxquels ces déficits ont donné lieu."

Vous remarquerez que ce que M. Marchand veut " c'est de convertir nos déficits annuels en surplus permanents qui fourniront les moyens d'amortir graduellement et sûrement notre passif, sans maintenir les impôts auxquels ces déficits ont donné lieu."

Je livre à la méditation de l'hon. Trésorier et de ses partisans dans cette Chambre les paroles que je viens de souligner.

M. Marchand, à la suite de toutes ces professions de foi est arrivé au pouvoir, et ses amis y sont encore aujourd'hui, où en sont-ils maintenant avec leur surplus permanent ? Et s'ils ont des surplus, comme leurs trésoriers l'ont prétendu depuis 1898-99, pourquoi ont-ils maintenu les taxes ?

Nous avons déjà vu que pour l'année fiscale expirée le 30 de juin 1903, sans la vente des limites à bois, le surplus réclamé par l'hon. Trésorier, au montant de \$103,712.22 serait converti en un déficit de \$201,101.56, si l'on prend le montant donné à la page 5 du rapport du ministre des Terres pour 1903, savoir, pour la vente de limites faite en juin 1903 ; et en un déficit de \$191,202.05, si l'on prend le chiffre donné, à la page 21b, de ce rapport, savoir, \$232,004.58. Et quant aux années antérieures, tous les excédents que l'on a réclamés et que le Trésorier dans l'état A annexé, à son discours réclame, disparaîtraient pour être remplacés par des déficits, si l'on retranchait le montant perçu année par année, par suite de ventes de limites à bois.

La Chambre sait parfaitement, et d'ailleurs le rapport du Commissaire des Terres pour 1903 nous dit que le gouvernement depuis 1897 (cabinets Marchand et Parent) a vendu des limites à bois tous les ans pour un chiffre total s'élevant à près d'un million et demi.

Voilà ce que nous trouvons à la page 21b du rapport :

VENTE DE LIMITES A BOIS

1897-98.	\$30,110.48
1898-99.	129,023.34
1899-1900.	339,748.06
1900-01.	403,197.72
1901-02.	201,483.39
1902-03.	352,004.58

\$1,455,567.57